

# **Mémento pour l'année scolaire 2025-2026 toutes les infos utiles**

Ce document contient des **liens internet** et est à conserver toute l'année!

La **rentrée scolaire** aura lieu pour toutes les classes le

**LUNDI 18 aoûT 2025**

Tous les élèves commenceront les cours à **8H**:

## **Lieu des cours et enseignantes titulaires :**

1P/2P	École de Courtemaîche (Sophie Varrin et Lola Maillat)
3P	École de Buix (Mathilde Weber)
4P	École de Buix (Amélie Meusy)
5P	École de Courchavon (Lorraine Charmillot)
6P	École de Montinez (Léna Voisard et Oxana Zwahlen)
7P	École de Courtemaîche (Sara Ajaraam)
8P	École de Courtemaîche (Hildegarde Lièvre)

## **Vacances scolaires et autres congés :**

Automne	du lu 6 au ve 17 octobre 2025
Noël	du lu 22 décembre 2025 au ve 2 janvier 2026
Hiver	du lu 16 au ve 20 février 2026
Pâques	du <b>ve</b> 3 avril au ve 17 avril 2026
Ascension	je 14 et ve 15 mai 2026
Pentecôte	lu 25 mai 2026
Fête-Dieu	je 4 et ve 5 juin 2026
Eté	du lu 6 juillet au ve 14 aoûT 2026
Rentrée	lu 17 aoûT 2026

Les 1er novembre, lundi de St-Martin, mardi après-midi de Carnaval, 1er mai et 23 juin **sont aussi fériés.**

## Téléphones

ECOLES		
Buix		032 475 52 12
Courchavon		032 466 22 11
Courtemaîche		032 466 39 58
Montinez		032 475 57 27
ENSEIGNANTES : SMS si votre enfant est absent		
Ajaraam	Sara	078 874 91 60
Charmillot	Lorraine	079 693 73 27
Claude	Camille	079 895 37 28
Lièvre	Hildegarde	078 654 42 29
Maillard	Fiona	077 402 29 20
Meusy	Amélie	078 610 26 98
Plumey	Lucine	077 420 16 49
Richard	Sylvie	077 473 35 07
Scherler	Coralie	079 261 68 69
Varrin	Sophie	079 636 06 21
Voisard	Léna	077 523 89 34
Weber	Mathilde	079 912 75 59
Zoppè	Lola	079 957 51 49
Zwahlen	Oxana	079 792 19 12
TRANSPORTS : SMS si votre enfant ne prend pas le transport		
Bus Crétin	079 609 66 40 (blanc)	079 433 26 35 (gris)
Car Postal		076 326 50 57
COMMISSION D'ÉCOLE		
Cerf	Yann	Président
Rondez	Marielle	Vice-Président
Charmillot	Vanessa	Secrétaire
Ramseyer	Nadège	Membre
Meusy	Marie	Membre
Amstutz	Rolf	Repré. commune Cc-Mt
Voisard	Rachèle	Repré. commune Basse-Allaine
REPRÉSENTANTS DES PARENTS		
Spitznagel	Anouk	Repré. parents Cc-Mt
Chapuis	Pauline	Repré. parents Basse-Allaine

## **Direction – Commission d'école :**

La nouvelle loi sur l'enseignement est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2024. Les rôles de la direction et de la Commission d'école, appelée désormais Commission du Cercle Scolaire, ont été redéfinis :

La Direction a la charge de  
**L'ELEVE**

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact avec la directrice :

Hildegarde Lièvre  
032 466 39 58  
ep.basseallaine@edu.jura.ch

La Commission du Cercle Scolaire a la charge de  
**L'ENFANT**

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact avec le président :

Yann Cerf  
yann.cerf@bluewin.ch

## **Protocole d'intervention pour les parents :**

Pour toutes interrogations concernant **un problème** que votre enfant pourrait avoir en classe, nous vous prions de prendre contact en premier lieu avec l'enseignante qu'il avait en classe à ce moment-là.

## **WhatsApp et réseaux sociaux :**

L'utilisation de WhatsApp et des réseaux sociaux pour une communication entre parents et enseignantes est interdite (protection des données). Dans le cas où l'enseignante vous communique son numéro de téléphone portable, **nous vous remercions d'utiliser uniquement la fonction SMS ou appel entre 7h30 et 18h30.**

## **Matériel à avoir à la maison pour les devoirs :**

Votre enfant a besoin d'un matériel minimum à la maison afin d'effectuer correctement son travail. Voici une liste non exhaustive, mais de base :

### **dès la 3P :**

- crayon de papier
- gomme
- crayons de couleur
- feuilles de papier
- règle
- colle
- paire de ciseaux
- dictionnaire (un premier dictionnaire avec illustrations -> Larousse débutants ou Larousse junior par exemple)

### **en plus dès la 5P :**

- dictionnaire un peu plus complet
- Bescherelle ou Larousse de la conjugaison
- équerre avec rapporteur intégré

## **Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse électronique**

Il est très important de nous communiquer (à l'enseignante **et** à la direction) tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de mail.

**Nous envoyons désormais le plus souvent possible par mail les diverses informations ou documents usuels, il est donc indispensable que nous ayons les bonnes indications.**

## **Objets, vêtements et chaussures trouvés**

Les affaires trouvées sont posées dans l'entrée de chaque école. À la fin de l'année, si des vêtements ou chaussures n'ont pas été récupérés, ils seront donnés à Emmaüs.

## **Photographie et vidéo**

Pour garantir la protection de la personnalité, **les parents qui sont d'accord que leur enfant soit photographié ou filmé** dans le cadre des activités scolaires **sont priés de le signaler** à l'enseignante en début d'année scolaire **par le biais du carnet de devoirs**. Un mot de rappel sera mis en début d'année.

## Responsabilité des enseignantes

Les enseignantes sont responsables de votre enfant **durant le temps scolaire uniquement**, selon l'horaire reçu. Les enfants qui viennent tôt à l'école ou qui s'attardent après la fin des cours sont sous la responsabilité des parents.

## Absences – maladie, divers rendez-vous médicaux

En cas de maladie ou de rendez-vous chez le médecin, dentiste... les parents avertissent l'enseignante **avant** le début des cours (voir n° tel des écoles) ainsi que le bus si besoin.

En cas d'absences répétitives selon un horaire fixe (logopédie, ergothérapie...), un seul mot d'excuse en début d'année suffit.

Pour les élèves de 3P à 8P, les excuses sont à inscrire à la fin du carnet de devoirs (pages prévues à cet effet).

Pour les élèves de 1P-2P, un mot écrit doit être transmis à l'enseignante.

Lorsque l'absence dépasse 10 jours, un certificat médical doit être transmis à l'enseignante.

les enfants **malades** guérissent mieux à la **maison**...



## Demande de congé spécial

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

Les parents doivent utiliser le formulaire intitulé « demande de congé spécial » qu'ils peuvent se procurer sur le site de la commune de Basse-Allaine : **Congé spécial** ou auprès de la direction : **ep.basseallaine@edu.jura.ch**

Le formulaire ainsi qu'une lettre de motivation écrite et d'éventuelles attestations sont à envoyer à la direction : école primaire, rue de l'école 3, 2923 Courtemaiche ou à **ep.basseallaine@edu.jura.ch**

La durée maximale des congés accordés à un élève ne pourra pas être supérieure à **8 jours par cycle** (1<sup>er</sup> cycle -> 1P à 4P / 2<sup>ème</sup> cycle -> 5P à 8P).

La direction est compétente pour octroyer des congés jusqu'à cinq jours.

Pour des congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement.

## Autorisations de congé sans justification (selon art. 93 de l'OS)

« Art. 93<sup>1</sup> : Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Département arrête les directives nécessaires ».

Les coupons sont à télécharger sur le site de Basse-Allaine : **Congé sans justification**, puis à remplir et à transmettre à la Direction par le biais de l'enseignante minimum 10 jours avant.

## Diverses informations sur le site du Service de l'Enseignement

Vous trouverez ici des liens et des documents intéressants concernant la scolarité de votre enfant : Infos Parents

## Transports scolaires : Seulement pour aller de la maison à l'école et retour !!

Les enfants se déplacent jusqu'à leur classe en transport scolaire. L'horaire suivra. Cependant, il est conseillé d'être dans la cour de l'école 5 minutes avant le départ du bus. Les enfants respectent les règles de sécurité : attendre l'arrêt du bus/du car avant de s'en approcher !!!

**Rappel** : durant les 2-3 premières semaines de la rentrée, il peut y avoir des ajustements d'horaire. Nous vous remercions de votre compréhension.

**Autre rappel** : les enfants ne peuvent pas utiliser les transports scolaires pour faire un autre trajet que maison – école – maison. Les demandes particulières sont à adresser à la Commission d'école qui statuera: Yann Cerf, chemin du réservoir 19, 2923 Courtemaiche

## Sécurité

**Cours des écoles : Rappel** : les cours des écoles sont utilisées par des enfants. Les véhicules, s'ils sont vraiment obligés d'y entrer, doivent se déplacer au pas. De plus, les cours des écoles sont sans surveillance avant et après les heures de classe. Nous vous demandons donc de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école et d'exiger leur retour à la maison dès la fin des cours. Cela évite bien des soucis.

Pour les élèves de 1P-2P, l'accueil commence :

le matin :                   dès 8h (école à 8h30)  
l'après-midi :                dès 13h20 (école à 13h35)

## Vélo – Trottinette

Les enfants peuvent venir à l'école, sous la responsabilité des parents :

- à vélo : dès la 6P
- en trottinette : dès la 4P

Dans les deux cas, le port du casque est FORTEMENT recommandé !

## Assurances

En cas **d'accident** survenu lors d'activités scolaires, l'assurance complémentaire de chaque commune (Basse-Allaine+Courchavon) intervient après l'assurance privée des parents. L'accident doit être annoncé, via le formulaire : **Déclaration d'accident**, à la direction.

Cette assurance ne couvre toutefois pas les transports d'élèves effectués par les parents. Il est donc recommandé de contracter une **« assurance occupant » dans le contrat d'assurance voiture si vous devez transporter des enfants lors d'activités scolaires.**

**Dommages à autrui** : les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

**Dégâts matériels** : les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance RC des parents.

**Rappel** : En cas de **traitement dentaire**, une contribution communale peut être demandée sous certaines conditions. Voir sous santé scolaire.

## Appareils numériques

Durant les heures de classe, de récréation, et dès l'arrivée dans l'enceinte de l'école, les **appareils numériques, les téléphones et les montres connectées** sont éteints et rangés dans les sacs d'école. En cas de non-respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué et pourra être récupéré par les parents auprès de la direction.

L'utilisation de ces appareils est également interdite dans les bus scolaires ainsi que dans le car postal.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de l'école ou dans les bus.

## Compétences numériques

Durant sa scolarité, votre enfant va développer des compétences numériques.

Cependant, ceci ne s'arrête pas seulement dans le domaine de l'école.

Je vous invite à consulter le document **« Compétences numériques »**

Vous aurez aussi d'autres informations intéressantes sur le site : **les jeunes et les médias**

## Santé scolaire

Pour le bien-être et le bon développement de votre enfant, il est important de respecter son besoin de bouger, ses heures de sommeil et de veiller à son équilibre alimentaire.

Vous pouvez aussi retrouver toutes les informations sur le site du canton : [Santé scolaire](#)

**L'infirmière scolaire** est à disposition des élèves, des enseignants et des parents. Elle entreprend des actions de dépistage, de prévention, de conseil, d'information et d'éducation à la santé.

L'infirmière responsable de notre cercle est Mme Séverine Studer Fridez. Votre enfant a la possibilité de la rencontrer lors des permanences, environ toutes les six semaines. Si vous le désirez, vous pouvez la joindre à [severine.fridezstuder@jura.ch](mailto:severine.fridezstuder@jura.ch)

**La médiatrice** permet aux enfants d'avoir un lieu d'écoute, de conseil, de prise de recul et de recherche de solution face à une situation particulière. Elle sert à la gestion de conflits, gestion des émotions, à l'apprentissage de la communication, à l'approche d'intégration... Notre médiatrice s'appelle Mme Mélanie Grange. Si vous le désirez, vous pouvez la joindre à [melanie.grange@edu.jura.ch](mailto:melanie.grange@edu.jura.ch)

**Le médecin scolaire :** Dresse Alina Bogaru, rte de Belfort 41, 2900 Porrentruy

**Clinique dentaire** : Une fois par année a lieu un examen de dépistage auquel est soumis chaque élève. Le carnet dentaire est un document officiel qui, après la visite dentaire, doit être signé par les parents et rendu au plus vite aux enseignants.

Les parents peuvent bénéficier d'une aide financière. Ils doivent adresser le formulaire disponible sous infos et formulaires sur le lien suivant et appeler : [Demande auprès de la commune](#) au plus tard 3 mois après la date de facturation.

**Éducation sexuelle** : L'école participe à l'éducation sexuelle des élèves. La loi sur l'école obligatoire précise que les élèves reçoivent à plusieurs stades de la scolarité une information sur la sexualité. Pour respecter la sensibilité et la conviction de chaque famille, les parents ont toutefois la possibilité de dispenser leur enfant de cet enseignement en informant l'enseignante avant les cours. Les éducatrices en santé sexuelle de notre cercle scolaire sont : Mme Surmont Agathe(2P) et Céline Buchwalder (6P et 8P)

**Poux** : Merci d'informer rapidement l'enseignante de votre enfant en présence de poux. Diverses informations et conseils sont à disposition sur le site suivant : [Prévention des POUX](#)

**TSS – Travailleur social en milieu scolaire** : L'équipe de 6 travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS) constituée par le Service de l'enseignement à la rentrée 2024 est répartie sur le territoire cantonal et intervient dans tous les cercles scolaires.

La mission principale du TSS est de soutenir le mandat éducatif et donc de formation de l'école. Il intervient auprès des élèves, des parents, des enseignants, sur demande et en collaboration étroite avec les directions. Il peut être contacté par tous les acteurs de l'école pendant la période scolaire.

Le travail social en milieu scolaire vise une diminution des problématiques et envisage des alternatives aux mesures plus lourdes. Il facilite la mise en évidence des ressources et compétences de chacun et chacune et tente d'améliorer la communication à travers la collaboration. Il peut mettre en contact les familles, de manière ciblée, avec d'autres services spécialisés ainsi qu'avec des institutions d'aide à l'enfance, à l'adolescence et aux familles.

## **Crèche / Thérapies et autres suivis (logo, ergo, pédo psy, psychomotricienne...)**

En cas de changement d'horaire (course d'école, piscine, patinoire, pique-nique, spectacle, etc...), il revient **aux parents** d'avertir ces différentes instances.

## **Intervention MPP**

Les enseignantes du Cercle scolaire ont suivi une formation pour intervenir lors de situations de harcèlement-intimidation entre élèves. Cette formation s'appelle « Méthode de préoccupation partagée » et elle permettra aux enfants de prendre conscience de leur rôle dans une situation difficile lors d'entretiens individuels courts avec une enseignante du cercle scolaire.

La médiatrice et l'infirmière scolaire pourront aussi intervenir.

## **Visites en classe**

Chaque année, diverses personnes interviennent dans les classes : les policiers pour l'éducation routière, une nutritionniste, la conseillère pédagogique, la médiatrice, l'infirmière scolaire, la maitresse d'éducation sexuelle, des stagiaires et leurs référents, des remplaçants, la photographe...

## **Médicaments**

Une nouvelle ordonnance est en vigueur depuis février 2025.

Les enseignants ne peuvent plus administrer de médicaments aux élèves, sauf si l'enfant apporte ses propres médicaments.

## **École à l'extérieur**

Suite à la formation suivie le 12 avril 2025, les enseignantes organiseraont plusieurs fois par année les cours à l'extérieur.

## Horaires généraux des classes de Basse-Allaine pour 2025-2026

**Nous vous rappelons que les bus scolaires et le car postal ne peuvent être utilisés que pour faire les trajets : lieu de domicile – école – lieu de domicile !**

Nous ne pouvons plus prendre en compte toutes les spécificités de chaque famille. Chaque enfant aura un horaire depuis son lieu de domicile seulement.

Cependant, nous avons un accord avec l'UAPE. Mais c'est à vous, parents, de nous informer de tous les jours où votre enfant se rend à l'UAPE et cela jusqu'au 30 juin.

Des demandes spéciales peuvent cependant être faites jusqu'au 15 juin auprès de la Commission d'école qui statuera.

	matin	après-midi	congé
1P Courtemaiche Sophie et Lola	lu, me et ve : 8h-11h30	ma, je : 13h20-14h55	mardi et jeudi matin, lundi et vendredi après-midi,
2P Courtemaiche Sophie et Lola	tous les matins : 8h-11h30	lu, ma : 13h20-14h55	jeudi, et vendredi après-midi
3P Buix Mathilde	tous les matins : 8h-11h30	lu et ma : 13h30-15h05	jeudi et vendredi après-midi
4P Buix Amélie	tous les matins : 8h-11h30	lu et ma : 13h30-15h05	jeudi et vendredi après-midi
5P Courchavon Lorraine	tous les matins : 8h10-11h35	tous les après-midi : 13h40-15h15	*
6P Montinez Oxana et Léna	tous les matins : 8h-11h30	tous les après-midi : 13h30-15h05	*
7P Courtemaiche Sara	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45	*
8P Courtemaiche Hildegarde	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45	*
Lucine intervient en 5P, 6P, 7P et 8P Lola intervient aussi en 7P et en 8P (anglais) Sara intervient aussi en 8P (gym) auxiliaires : Camille en 5P-6P-7P, Fiona en 8P			

**\* Le mercredi après-midi est toujours congé !**

Rappel :

Selon la directive du Service de l'Enseignement, les horaires généraux pour 2026-2027 seront donnés entre mi-mai et fin mai 2026 !

La crèche et l'UAPE sont au courant de cette échéance et auront les horaires aussi à cette date.

## **Piscine : horaire 2025 - 2026 à conserver toute l'année**

Les enfants prennent le bus pour aller à la piscine.

2P Courtemaiche	3P Buix	4P Buix	5P Courchavon	6P Montignez	7P Courtemaiche	8P Courtemaiche
jeudi	mardi	jeudi	mardi	jeudi	jeudi	jeudi
8h15-9h45	8h15-9h45	8h15-9h45	13h30-14h45	8h15-9h45	13h30-14h45	13h30-14h45
17 élèves	13 élèves	13 élèves	12 élèves	22 élèves	16 élèves	14 élèves
auxiliaire	auxiliaire	auxiliaire		auxiliaire		
04.09.25	02.09.25	15.01.26	21.04.26	23.10.25	23.10.25	04.09.25
11.09.25	09.09.25	22.01.26	28.04.26	30.10.25	30.10.25	11.09.25
18.09.25	16.09.25	29.01.26	05.05.26	06.11.25	06.11.25	18.09.25
25.09.25	23.09.25	05.02.26	12.05.26	13.11.25	13.11.25	25.09.25
02.10.25	30.09.25	12.02.26	19.05.26	20.11.25	20.11.25	02.10.25

les piscines des 3P et des 6P ont été inversées